



CC Thelloise (Siren : 200067973)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Neuilly-en-Thelle
Arrondissement	Senlis
Département	Oise
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/11/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jean-François MANCEL

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	7, avenue de l'Europe
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	60530 NEUILLY-EN-THELLE
Téléphone	03 44 26 99 50
Fax	03 44 26 99 77
Courriel	contact@paysdethelle.fr
Site internet	www.cc-paysdethelle.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	61 207
-----------------------------	--------

Densité moyenne 199,50

Périmètre

Nombre total de communes membres : 40

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
60	Abbecourt (216000059)	791
60	Angy (216000158)	1 199
60	Balagny-sur-Thérain (216000430)	1 731
60	Belle-Église (216000596)	621
60	Berthecourt (216000653)	1 667
60	Blaincourt-lès-Précy (216000745)	1 228
60	Boran-sur-Oise (216000869)	2 202
60	Cauvigny (216001347)	1 664
60	Chambly (216001388)	10 236
60	Cires-lès-Mello (216001545)	4 029
60	Crouy-en-Thelle (216001842)	1 115
60	Dieudonné (216001966)	844
60	Ercuis (216002105)	1 636
60	Foulangues (216002477)	199
60	Fresnoy-en-Thelle (216002576)	954
60	Heilles (216003046)	634
60	Hodenc-l'Évêque (216003137)	259
60	Hondainville (216003145)	708
60	Lachapelle-Saint-Pierre (216003319)	941
60	Le Coudray-sur-Thelle (216001644)	561
60	Le Mesnil-en-Thelle (216003947)	2 267
60	Mello (216003897)	650
60	Montreuil-sur-Thérain (216004218)	249
60	Morangles (216004242)	420
60	Mortefontaine-en-Thelle (216004283)	916
60	Mouchy-le-Châtel (216004325)	81
60	Neuilly-en-Thelle (216004457)	3 491
60	Noailles (216004572)	2 884
60	Novillers (216004630)	370
60	Ponchon (216004986)	1 128
60	Précy-sur-Oise (216005074)	3 296
60	Puiseux-le-Hauberger (216005116)	855
60	Sainte-Geneviève (216005694)	3 207
60	Saint-Félix (216005686)	637
60	Saint-Sulpice (216005918)	1 130
60	Silly-Tillard (216006114)	449
60	Thury-sous-Clermont (216006296)	691
60	Uilly-Saint-Georges (216006429)	1 889
60	Villers-Saint-Sépulcre (216006767)	989
60	Villers-sous-Saint-Leu (216006775)	2 389

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 24

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Assainissement collectif</p> <p>- Assainissement non collectif</p> <p><i>Contrôle des systèmes d'assainissement non collectif, limité aux opérations reprises à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 6 mai 1996, comprenant : 1/ La vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages. Pour les installations nouvelles ou réhabilitées, cette dernière vérification peut être effectuée avant remblaiement ; 2/ La vérification périodique de leur bon fonctionnement qui porte au moins sur les points suivants : Vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité ; Vérification du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration ; Vérification de l'accumulation normale des boues à l'intérieur de la fosse toutes eaux. Dans le cas d'un rejet en milieu hydraulique superficiel, un contrôle de la qualité des rejets peut être effectué. Des contrôles peuvent en outre être effectués en cas de nuisances constatées dans le voisinage (odeurs, rejets anormaux); 3/ Dans les cas où la commune n'a pas décidé la prise en charge de leur entretien : La vérification de la réalisation périodique des vidanges ; Dans le cas ou la filière en comporte, la vérification périodique de l'entretien des dispositifs de dégraissage. entretien, réhabilitation, traitement des matières de vidanges des systèmes d'assainissement non collectif</i></p>
<p>- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p><i>Collecte des ordures ménagères</i></p>
<p>- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)</p> <p>- Autres actions environnementales</p> <p><i>L'exercice de cette compétence pourra se traduire au travers de la cellule d'animation du contrat territorial de l'eau pour : Assurer la promotion du contrat territorial ; Présenter les programmes annuels des travaux destinés à l'engagement financier de l'Agence de l'eau Seine Normandie et des autres co-financeurs et assister les maîtres d'ouvrage pour la constitution des dossiers de demande d'aide ; Suivre l'avancement de programme (tenir à jour les tableaux de bord de suivi des indicateurs d'action et d'effet ainsi que de la gestion des ouvrages) ; Rédiger le rapport d'activité de la cellule d'animation ; Organiser et assurer le secrétariat du comité de pilotage. Des actions complémentaires au contrat territorial de l'eau pourront être menées : Etudes de suivi qualitatif des eaux sur le territoire du contrat ; Etudes permettant d'initier ou de développer des actions d'intérêt communautaire compatible avec le contrat d'objectif territorial.</i></p>
<p>Sanitaires et social</p> <p>- Action sociale</p> <p><i>Action sociale : Elaboration de contrats enfance et temps libre ainsi que tous autres contrats de même nature qu'y si substitueraient et mise en œuvre des actions contenues dans ses contrats, qui concernent plusieurs communes : Halte garderie itinérante ; Relais assistantes maternelles ; Prise en charge du transport dans les limites fixées par l'assemblée délibérante appliquée : au transport sur les mois de juillet et août, favorisant l'accès à des centres de loisirs de regroupement, permettant ainsi le désenclavement de certaines communes ; au transport pour activités et pour activités inter-centres, des centres de loisirs et activités jeunes.</i></p>
<p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'une localité ou de son territoire et soutien à une activité commerciale</p> <p><i>En l'absence de compétence, la communauté de communes pourra avoir recours à la procédure de « zone d'aménagement concerté ») L'intérêt communautaire des zones d'activités existantes et futures est défini par cumul de l'ensemble des critères suivants : proximité pôle économique du Pays de Thelle (Noailles, Sainte Geneviève, Neuilly en Thelle, Chambly, Angy, Balagny sur Thérain), proximité axe viaire important (A16, RN1, D12, D44, D137, D929, D125), surface minimum 10 hectares, existence de surface disponible sur la zone</i></p>

Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>Construction, entretien et fonctionnement de piscines, Construction, entretien et gestion des équipements sportifs liés aux collèges.</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>Développement culturel Aide à l'organisation et à la gestion des bibliothèques communales ; Organisation d'expositions itinérantes ; Réalisation d'un guide touristique de la nouvelle Communauté, en collaboration avec nos partenaires ; Appui des structures culturelles existantes ou à venir en terme de communication et d'emploi.</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Elaboration, suivi, modification et révision d'un schéma de cohérence territoriale</i>
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>ZAC : cette procédure pourra être mise en oeuvre pour les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.</i>
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports <i>étude et mise en oeuvre de toute opération contribuant à l'amélioration des transports publics et privés.</i>
- Etudes et programmation <i>toute action de promotion, de communication et d'information à caractère intercommunal qui s'avèrerait justifiée et bénéfique à la population et aux entreprises du Pays de Thelle, notamment par l'adhésion au réseau des missions locales apportant ainsi une offre de service en direction des entreprises et contribuant par ailleurs à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans révolus, sortis du système scolaire</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>Création, aménagement de la voirie d'intérêt communautaire Voie communale respectant à la fois les 3 conditions suivantes : Voie communale reliant une commune à une autre commune ou à un axe de classement supérieur (route départementale ou nationale) ; Voie permettant la réalisation d'au moins trois motifs de déplacement parmi les quatre suivants : travail, services, commerces et éducation ; Voie supportant un trafic moyen supérieur à 400 véhicules par jour. - Totalité des services (construction, réfection et entretien courant hors fauchage et hors service d'hiver) Porte sur les chaussées et la signalisation horizontale et verticale ; S'applique à la seule partie des voies d'intérêt communautaire situées hors des zones d'habitation (c'est à dire l'axe de liaison et non la desserte communale).</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>Soutien au développement du tourisme</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>Elaboration d'un programme local de l'habitat (PLH)</i>
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) <i>Intervention en matière d'amélioration de l'habitat</i>
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays <i>Mise en oeuvre du projet de territoire</i>
- Gestion d'un centre de secours <i>Contribution au service départemental d'incendie et de secours (centre de secours transféré au SDIS)</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Elaboration, mise en oeuvre et gestion d'un système d'information géographique (SIG). Aménagement numérique : développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'objectif d'optimiser la couverture du territoire communautaire en termes de NTIC par l'accompagnement des réseaux et opérateurs privés, la création et l'exploitation d'infrastructure et de réseaux et de services de télécommunications, communications électroniques dans les conditions fixées à l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales</i>

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public <i>et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.</i>
- Autres <i>Contribution légale aux investissements relatifs à la rénovation des collèges. Etude et soutien aux opérations communales en matière de renforcement et d'amélioration de la voirie -Entretien de la voirie communale (hors voies d'intérêt communautaire) concernant le gravillonnage en qualité de coordonnateur dans le cadre de groupements de commandes tels que définis à l'article 8 du code des marchés publics. Logement : Soutien aux opérations communales de toute nature dans le domaine du logement, notamment les lotissements et le développement du locatif public et privé "Aménagement du territoire, développement du pays de Thelle : Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, assistance à maîtrise d'ouvrage pour les communes qui en font la demande en matière d'élaboration, de révision et de modification des documents locaux de planification</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
60	SM Oise très haut débit (200038875)	SM ouvert	423 294
60	SM d'assainissement des Sablons (200005163)	SM fermé	45 289
60	SM du Pays Vexin-Sablons-Thelle (200020402)	SM fermé	120 812
60	Syndicat des intercommunalités de la vallée du Thérain (200080836)	SM fermé	102 061
60	SITRARIVE (200080257)	SM fermé	59 129
60	SM du département de l'Oise, pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés (200067619)	SM fermé	764 903

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)